

**DÉCISION N°2021-265 DU 7 JUILLET 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Marie-Luce BOUSSETON, Directrice générale, sa signature est déléguée à M. Renaud MORIN, Directeur juridique, administratif et financier, concernant la signature des contrats de recrutement conclus « sur crédits » et intéressant les agents de catégories 1 à 4.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le mercredi 4 août 2021 et le vendredi 13 août 2021 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON